

CONTRAT D'ENTRETIEN DE JACHERES CLASSIQUES 2015/2016

**En application de la Convention Départementale de
JACHERE ENVIRONNEMENT ET FAUNE SAUVAGE 2015-2016**

Entre les Soussignés :

- L'EXPLOITANT,
- L'ACCA ,
- LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE TARN-ET-GARONNE, représentée par son Président Thierry CABANES,

Qui déclarent avoir pris connaissance de la convention départementale 2015-2016

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Le présent contrat a pour objet de définir l'entretien des jachères classiques de faune sauvage sur des parcelles déclarées en gel au titre de la PAC afin qu'elles assurent des conditions agronomiques satisfaisantes et qu'elles maintiennent et protègent la faune sauvage.

Article 2 – L'exploitant agricole accepte d'entretenir ces Jachères Environnement et Faune Sauvage « Classiques » comme décrites dans la convention départementale 2015-2016 et reconnaît avoir été informé que le maintien du couvert sur pied fera l'objet de contrôles.

Article 3 – L'exploitant agricole devra renvoyer la carte IGN (1/25000) avec l'emplacement exact des parcelles.

Article 4 – Modalités pratiques

- **Aucune intervention mécanique de fauchage et/ou de broyage, du 01 Avril au 31 Août 2015.**
- **La récolte du couvert est exclue.**

Identification des contractants

- L'EXPLOITANT AGRICOLE : Mr ou Société :

Adresse : ☎ :

- L'ACCA de

Ilot	Section n°	Lieu- Dit	Surfaces en			Culture implantée
			Ha	Ares	Ca	

Contrat valable Du 01 Avril 2015 au 01 Avril 2016

L'Exploitant Agricole,

**La Fédération Départementale
des Chasseurs du Tarn-et-Garonne,**

Le Président de l'ACCA,